

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 octobre 2018

PLFSS POUR 2019 - (N° 1297)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 257

présenté par

Mme Duby-Muller, M. Saddier, M. Reiss, Mme Genevard, M. Marlin, M. Vatin, M. Kamardine,
M. Nury, Mme Valérie Boyer, M. Cattin, M. Dive, M. Schellenberger et M. Minot

ARTICLE 44

Supprimer cet article.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à éviter une « double peine » aux retraités déjà durement touchés par la hausse de 25 % de la CSG en 2018.

L'article 44 du PLFSS 2019 prévoit en effet un quasi-gel de plusieurs prestations sociales en 2019. En effet, les pensions de retraite ne seront revalorisées que de 0,3 % entre 2019 et 2020. Cela ne pourra donc pas compenser la hausse des prix (+1,6 % sur les 12 derniers mois) et la perte de pouvoir d'achat sera mécanique avec l'inflation.

Pour les 8 millions de retraités qui subissent déjà la hausse de la CSG et qui risquent de subir bientôt le gel de leurs pensions, cela représente environ un demi-mois de retraite en moins en 2019 ! Une fois de plus, les prestations familiales servent de variable d'ajustement budgétaire, et le Gouvernement s'acharne une nouvelle fois sur ceux qui ont travaillé toute leur vie.

Pour rappel, dans un discours prononcé le 10 décembre 2016 à la Porte de Versailles à Paris, le Président Emmanuel Macron, alors candidat En Marche à la présidentielle, avait expliqué son plan d'augmentation de la CSG et s'était pourtant engagé à « protéger le pouvoir d'achat de tous les retraités modestes ».